

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous Préfecture de Cosne Cours sur
Loire
Le : 10/12/2020
Et
Publication ou notification du :
10/12/2020

L'an 2020, le 9 Décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Donzy s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LURIER Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/11/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/11/2020.

Présents : Mmes : AZRIA Micheline, GUILLIN Jeannine, LURIER Marie-France, MILLANT Sonia, NARCY Sylviane, PERNOLLET Agathe, PICARD Marie-Henriette, PORCIN Séverine, ROY Christine, MM : BARRIERE Michel, CHERREAU Cyril, JEANNIN Didier, MEUNIER Pascal, PARISSE Laurent, SEURAT Loïc, TASSERIE Claude

Excusés : HERLEMANN Benoît (pouvoir à Sonia MILLANT), PHILY Alain (pouvoir Agathe PERNOLLET)

Absent : CHAZAY Jean-Claude

A été nommée secrétaire : Sonia MILLANT

2020-059 – Composition Commission Locale SPR

Madame le Maire rappelle à ses conseillers que sous l'ancienne mandature, la Commission Locale de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Donzy statuait sur les dossiers d'urbanisme en relation avec le patrimoine et architecture de Donzy.

Cette commission a été remplacée par la Commission locale des Sites Patrimoniaux Remarquables et est obligatoire.

L'article D.631-5 du Code du Patrimoine en définit les conditions et sa composition, à savoir la désignation de 3 collèges de représentants, représentatifs par tiers, à égalité de membres représentants par collège.

Les membres des 2 premiers collèges, à savoir associations patrimoniales et personnes qualifiées, sont proposés par le Maire et validés par le Préfet du Département.

Toujours en attente de cette validation par la Préfecture, la commune peut toutefois délibérer pour statuer sur la nomination du dernier collège, celui des membres Élus.

Madame le Maire propose de nommer 2 membres titulaires et 2 suppléants pour chaque collège.

Sur ce principe, elle propose de nommer pour le collège élu représentant la commune, en ses titulaires et suppléants :

- **Titulaires** : Pascal MEUNIER et Michel BARRIERE
- **Suppléants** : Cyril CHERREAU (suppléant de Pascal MEUNIER) et Agathe PERNOLLET (suppléant Michel BARRIERE)

Concernant le Collège des Représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, elle propose de nommer 2 membres titulaires et 2 membres suppléants, après avis favorable du Préfet de la Nièvre.

Pour le Collège des Personnalités qualifiées, elle propose de nommer 2 membres titulaires et 2 membres suppléants, après avis favorable du Préfet de la Nièvre.

La commission locale instituée approuvera un règlement qui fixera ses conditions de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la nomination des membres titulaires et suppléants pour statuer à la Commission Locale SPR de la Commune de Donzy.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 10/12/2020

Le Maire

Marie-France LURIER

